



## AVIS PUBLIC

### **DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION FONCIER 2017**

AVIS PUBLIC est donné par la présente, aux contribuables de la Municipalité de Lac-Etchemin, à l'effet que le rôle de perception foncier pour l'année 2017 est complété et déposé au bureau du directeur général/secrétaire-trésorier, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue à Lac-Etchemin.

L'envoi des comptes de taxe foncière a été effectué le ou vers le 13 janvier 2017 et ces comptes sont payables comme le stipule la loi, c'est-à-dire trente (30) jours après la date d'envoi, soit le 13 février 2017.

Les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte d'ici le 2 février 2017 devront communiquer avec le service de perception de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Le rôle de perception foncier est disponible pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Lac-Etchemin, ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2017.

Le directeur général/secrétaire-trésorier

Laurent Rheault, M.A.P., OMA

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Je soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis à l'intérieur du journal "La Voix du Sud" édition du 18 janvier 2017 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal le 13 janvier 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2016.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,

Laurent Rheault, M.A.P., OMA